



Reconnaissance AEAJ N° 33376

Titulaire

Lip Bled d.o.o.
Reciska c. 61 a
4260 Bled
Slovenia

Fabricant

-

Groupe

241 - Portes coupe-feu

Produit

PORTE COUPE-FEU BETA C2 + PM

Description

Porte en panneaux de laine de roche DRS SOUND SUPREME BOARD 45/RG500 (E=2x20mm, PS=500kg/m³), recouverts des deux côtés de plaque HDF/ALU CPL (E=5mm), alaise embrevée en bois dur, E=50mm, joint KERAFIX FLEXPRESS 100, affleurée/à battue.

Huisserie en bois bloc avec joint caoutchouc.

ITS, joint de sol, serrure à trois becs-de-cane.

Utilisation

EI 30

Btest=846mm, Htest=2038mm

pm/pm avec poids spécifique bas/pl

Utilisation voir pages suivantes

Documentation

IBS, Linz: Rapport d'essai '323033003-1' (24.10.2023), Rapport EXAP '324010903-1' (20.02.2024), Rapport de classification '324010906-A' (22.10.2024)

Conditions d'essai

EN 1363-1; EN 15269-3; EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2029

Date d'édition

19.12.2024

Remplace l'attestation du -

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Jean-Marc Zaugg



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais des portes, fermetures, fenêtres est indiqué dans la norme EN 1634-1:2014, chapitre 13.

Le domaine d'application directe définit les changements admissibles sur l'élément d'essai à la suite d'un essai réussi de résistance au feu. Ces modifications peuvent être appliquées automatiquement sans que le commanditaire ait besoin de rechercher une évaluation, un calcul ou une approbation supplémentaire.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles admises dépend du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, les matériaux et la construction du bloc-porte ou de la fenêtre ouvrante doivent être identiques à ceux de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (par exemple, coulissant, à simple ou double action) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur du ou des panneaux de porte ne doit pas être réduite mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du panneau de porte et/ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne soit pas supérieure à 25 %.
- Pour les panneaux à base de bois (par exemple, aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (par exemple, le type de résine) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à essai. La masse volumique ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Les dimensions en coupe et/ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites, mais il est permis de les augmenter.

Finitions décoratives

- Lorsque la peinture de finition n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Des stratifiés et des placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes satisfaisant aux critères d'isolation thermique. Les stratifiés décoratifs incombustibles, ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur, appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.

Fixations

- Il est permis d'augmenter le nombre de fixations par unité de longueur utilisées pour fixer les blocs-portes sur les constructions support, mais il ne doit pas être réduit. Il est permis de réduire la distance entre les fixations, mais elle ne doit pas être augmentée.

Quincaillerie de bâtiment

- Il est permis d'augmenter le nombre de paumelles et de pions anti-dégondage, mais il ne doit pas être réduit.



Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après :

Rapport EXAP, IBS Linz, n° 324010903-1 du 20.02.2024

Vide de cadre :

Bmax=972mm Hmax=2343mm Smax=2.06m²

- Variante de couche médiane / vantail :
Panneaux de laine de roche DRS SOUND SUPREME BOARD 45/RG475 (D=2x20mm, RD=475kg/m³)
recouverts des deux côtés de plaque HDF/ALU CPL (E=5mm), E=50mm
- Raccord à des structures porteuses revêtues en acier ou en bois
- Huisseries en bois :
Huisserie de recouvrement
- Ferme-porte en applique et intégré (ITS)
- Avec joint de sol
- Serrure à mortaise et à trois becs-de-cane
- Quincaillerie diverse
- Autres variantes selon le rapport EXAP